

Encore des observations sur après que suivi du subjonctif : réponse à M. Peter Wunderli

Autor(en): **Glättli, Hugo**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Vox Romanica**

Band (Jahr): **29 (1970)**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-23878>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Encore des observations sur *après que* suivi du subjonctif

Réponse à M. Peter Wunderli

Peter Wunderli soutient mordicus que la possibilité de construire *après que* avec le subjonctif a toujours existé. C'est son droit. Cependant il me permettra d'examiner le bien-fondé de ce qu'il avance. Or les bases de son raisonnement me paraissent bien fragiles. A la page 262 de son article *Der Konjunktiv nach «après que»* il écrit ceci: «Von der Struktur der Sprache her ist die Konstruktion *après que* + Subj. zu allen Zeiten der Geschichte des Französischen möglich gewesen, und sie ist auch in jeder Epoche gleich zu erklären.» On sait que Wunderli attache une importance primordiale à la première attestation de l'emploi du subjonctif *après que*, à savoir l'exemple que Moignet a déniché chez Joinville. Pour la commodité du lecteur, je le cite encore une fois: «Or revenons à nostre matière et disons ainsi, que un pou après ce que nous eussions pris Damiete, vindrent devant l'ost toute la chevalerie au soudanc, et assistrent nostre ost par devers la terre.»¹ On s'étonne que Wunderli n'ait jamais songé à démontrer la justesse de sa théorie du subjonctif *après que* en l'appliquant à cette phrase de Joinville qui est à ses yeux d'une si grande importance. Tandis que Moignet² parle d'une façon vague de «la suggestion d'une relation logique existant entre la subordonnée et la principale», Wunderli est plus explicite. Pour ne pas fausser sa pensée, je préfère transcrire un passage de son ouvrage *Die Teilaktualisierung des Verbalgeschehens (Subjonctif) im Mittelfranzösischen*. Tübingen 1970, p. 499, où il est question de ce problème cité plus haut: «Wir sind schon verschiedentlich Fällen begegnet, wo ein an sich der realen Welt angehörendes Geschehen in den Konjunktiv gesetzt wurde (vgl. Je suis heureux qu'il soit venu etc.): in der Regel mußten wir sie mit einem Bedürfnis nach Kontrastsetzung, mit einer *mise en relief* des Hauptsatzgeschehens erklären, und in ähnlichem Sinne ist wohl auch hier zu interpretieren. Setze ich sowohl Nebensatz wie Hauptsatz in den Indikativ, so schaffe ich – trotz der chronologischen Staffellung – durch die Vollaktualisierung zwei annähernd gleichwertige Aussageschwerpunkte. Dies kann nun aber in zahlreichen Fällen unerwünscht sein, denn nur allzu oft dürfte dem Sprecher daran gelegen sein, das Hauptgewicht seiner Aussage auf das Hauptsatzgeschehen zu legen und das Nebensatzgeschehen als eine Art Kulisse in den Hintergrund treten zu lassen. Ist jedoch der vorzeitige Prozeß nur Dekor, so spielt das Wann seiner Realisierung gar keine Rolle mehr: wesentlich ist nur seine Vorzeitigkeit (oder Gleichzeitigkeit) vom Blickpunkt des Hauptsatzgeschehens aus,

¹ JOINVILLE, *Histoire de Saint Louis*, XXXVII 112 EF.

² G. MOIGNET, *op. cit.*, t. I, p. 117.

und diese wird in kategoriellm Rahmen durch die Konjunktion in genügender Deutlichkeit zum Ausdruck gebracht; auf die Vollaktualisierung kann unter diesen Voraussetzungen verzichtet werden. So erweist sich denn die Möglichkeit, in diesen Fällen zwischen Indikativ und Konjunktiv zu wählen, als hervorragendes Stilmittel: die Moduswahl wird getroffen, je nachdem ob das modale Subjekt den Nebensatzprozeß in seiner Eigenständigkeit (Ind.) oder nur als Begleitumstand, als Anhängsel des Hauptsatzgeschehens (Subj.) betrachten will.»

Ainsi donc en employant le subjonctif après *après ce que* Joinville aurait voulu mettre en relief l'action de la principale, tandis que celle de la subordonnée n'exprimerait qu'une circonstance accessoire. Dans les douze exemples à l'indicatif qu'une lecture rapide m'a fait découvrir, Joinville renoncerait à mettre en relief l'action de la principale et créerait «durch die Vollaktualisierung annähernd gleichwertige Aussageschwerpunkte». Si c'est vraiment une excellente ressource stylistique – Moignet parle d'un approfondissement sémantique – on s'étonne que Joinville en use exactement une fois. Je laisse au lecteur le soin d'apprécier la valeur de cette théorie de Wunderli.

Parmi les douze exemples que j'ai recueillis il y en a un qui montre à l'évidence que Joinville construit *après que* avec l'indicatif même lorsque la temporelle dépend d'une proposition hypothétique.

«Se nous occions le roy, après ce que nous avons occis le soudanc, on dira que li Egyptien sont les plus mauvaises gens et les plus desloiaus qui soient ou monde.»³ Or s'il y a un cas où l'on s'attendrait selon Moignet et Wunderli à un subjonctif dans la temporelle, c'est bien celui-ci. Lire les deux exemples de *puis que* + subjonctif dépendant d'une proposition hypothétique⁴. A ce propos Wunderli me reproche d'avoir passé sous silence les autres conjonctions temporelles *comme, puis que, quant, lors que, depuis que, à peine ... que* qui, selon lui, peuvent régir le subjonctif. Si je n'en ai pas parlé, c'est que ce rapprochement me paraît de peu d'utilité. Wunderli oublie qu'il lui faut démontrer que *après que* pouvait se construire avec le subjonctif. Je ferai remarquer en outre que la phrase de Joinville comporte une temporelle suivie d'une principale. Or les exemples 50–53 que cite Wunderli diffèrent sur un point essentiel. Le subjonctif des temporelles introduites par *puis que* et *quant* s'explique par le fait que celles-ci dépendent de phrases qui sont elles-mêmes au subjonctif. A la vérité seul *com(e)*, qui continue le *cum historicum* du latin (Athenae cum florarent), est attesté plusieurs fois dans des phrases qui pourraient servir de comparaison. Quand on lit les exemples 54–56 cités par Wunderli, on constate que les temporelles non dépendantes sont à l'indicatif. En effet les exemples introduits par *lors que* et *depuis que* sont – quoi qu'en pense Wunderli – à l'indicatif

³ JOINVILLE, *op. cit.*, p. 131.

⁴ WUNDERLI, *Der Konjunktiv nach «après que»*, p. 241/42; MOIGNET, *op. cit.*, t. 2, p. 440.

parce qu'«on ne trouve jamais le subjonctif avec *lorsque*, *dès que*, *depuis que*»⁵. Ils peuvent donc être éliminés. En ce qui concerne l'exemple d'*a paine ... que*, il est difficile de considérer *eust mis* comme un plus-que-parfait du subjonctif. Suivent 9 exemples d'*après que*. 4 sont à l'indicatif, 4 autres, qui présentent le verbe auxiliaire à la 3^e personne du singulier, Wunderli les considère comme des formes du subjonctif parce que l'emploi de ce mode est attesté par le dernier exemple qu'il cite, à savoir l'exemple de Joinville que j'ai discuté plus haut. Or il est digne d'être noté que les formes *eust* et *fust* que Wunderli croit être des formes du subjonctif se retrouvent dans les phrases introduites par *depuis que* et *lors que*, c'est-à-dire dans des phrases qui sont sans aucun doute à l'indicatif.

On se rappelle que pour prouver l'emploi du subjonctif après *après que*, Wunderli fait état de deux exemples empruntés l'un à Ernoul et l'autre à Bernard le Trésorier (ex. 42 et 43 de l'article *Der Konjunktiv nach «après que»*). Moignet, à qui Wunderli emprunte ces exemples, ne dit pas qu'Ernoul emploie 24 fois l'indicatif après *après ce (çou, chou) que*. Voilà une proportion qui est peut-être de nature à faire revenir Wunderli et Moignet sur leur opinion. L'exemple 42 cité par Wunderli se lit à la page 328 de la *Chronique* d'Ernoul. Le voici: «Apriès ce que li emperéis fust morte, li haut home de le tiere ne porent souffrir les Alemans, que li empereres avoit laissiés pour garder le tiere.» Huit lignes plus bas, on lit ceci: «Apriès ce que li Alemant en furent alé, commença li guerre entre les haus homes de Sesille; et vaut cascuns estre sires.» A qui ferait-on admettre qu'Ernoul emploie des modes différents dans ces deux exemples absolument semblables? Je suis persuadé que *fust* doit être considéré comme une variante de *fu* également employé par Ernoul⁶. A la lumière de ces constatations, il faut bien dire que la valeur de témoignage qu'attribue Wunderli à *après ce que nous eussions pris Damiete* est certainement excessive. Plus j'y réfléchis, plus j'incline à penser que cet étrange plus-que-parfait du subjonctif doit être un lapsus. Quand on pense que quantité d'écrivains et non des moindres ont commis des fautes semblables, comment refuserait-on au compagnon de Saint Louis le droit de se tromper?

Quant au témoignage de Richelet, je n'ai pas réussi à convaincre Wunderli que le fameux lexicographe pourrait s'être trompé. J'ai fourni un effort sérieux pour découvrir chez des auteurs du XVII^e siècle des exemples probants de l'emploi du subjonctif après *après que* sans rien trouver. Ce témoignage devra donc être tenu pour suspect jusqu'au moment où Wunderli apportera la preuve que Richelet a dit vrai.

Le fait que les exemples d'*après que* + subjonctif manquent chez les écrivains du XVI^e siècle gêne visiblement Wunderli. Cela cadre mal avec la prétendue action normative des grammairiens du XVII^e siècle qui explique, selon lui, l'absence

⁵ MOIGNET, *op. cit.*, t. I, p. 116; LERCH, *Historische französische Syntax*, t. 2, p. 17 s.

⁶ Cf. BARTSCH-WIESE, *Chrestomathie de l'ancien français*, Leipzig 1908, p. 329.

d'exemples concluants d'*après que* + subjonctif. Cependant les meilleurs connaisseurs de la langue du XVI^e siècle, Borlé⁷, Gougenheim et Huguet ne connaissent pas d'exemples de cet emploi. En dépit de ces avis autorisés, Wunderli croit avoir découvert chez Rabelais des exemples d'*après que* qui pourraient être au subjonctif. Or parmi les auteurs dépouillés par Borlé figure précisément Rabelais. Ce chercheur consciencieux n'a rien trouvé, mais il attire l'attention du lecteur sur un passage de Pantagruel – *quand il eust la lamproye toute mangée* – où le verbe est au passé antérieur et non au plus-que-parfait du subjonctif comme la graphie pourrait faire croire⁸.

Quant à la liberté qu'aurait le français moderne de choisir le mode après *après que*, Robert Le Bidois nous montre dans le *Monde* du 16 septembre 1970 où mène cette liberté. Parmi les 20 exemples d'*après que* + subjonctif qu'il a entendus au cours de cet été à l'O.R.T.F., il en choisit quelques-uns. Tous ces subjonctifs tombent à faux selon l'avis de cet éminent grammairien qui considère du reste comme Moignet que le tour *après que* + subjonctif est dû à une fausse analogie avec la conjonction *avant que*. Wunderli ne souscrit qu'en partie à cette opinion communément admise. C'est qu'il croit que cette influence d'*avant que* ne s'est exercée que quantitativement mais non qualitativement, ce qui me paraît bien spécieux.

Küsnacht

Hugo Glättli

⁷ BORLÉ, *op. cit.*, p. 42–43.

⁸ BORLÉ, *op. cit.*, p. 18.